

COMMUNIQUÉ

POURQUOI LA CGT FINANCES NE SIGNE PAS L'ACCORD DE MÉTHODE PRÉPARANT LES NÉGOCIATIONS SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EN SANTÉ ET EN PRÉVOYANCE

La direction fédérale réunie le 27 novembre 2023 a décidé à une très large majorité de ne pas signer l'accord de méthode final présenté le 9 novembre 2023 aux organisations syndicales représentatives et qui encadre les futures négociations à Bercy.

Pendant trois séances, la CGT a porté l'exigence de pouvoir négocier sur TOUS les points du décret fonction publique en respectant la hiérarchie des normes à savoir faire mieux que l'accord fonction publique. La secrétaire générale de Bercy a certes modifié une partie de l'accord mais n'a pas inscrit dans le texte l'amélioration :

- >>> Des conditions de l'adhésion.
- >>> Du couplage santé et prévoyance.
- >>> De la participation de l'employeur pour les actifs et des retraités en santé et en prévoyance.
- >>> Du panier de soin.

La CGT ne peut se satisfaire d'un accord de méthode qui à priori obère les négociations de fond à venir. Si rien n'évolue ce seront pour partie les agents actifs avec enfants à charge, les retraités avec des revenus les plus faibles et donc très souvent les femmes qui paieront le prix fort car leurs cotisations augmenteront très rapidement dans le temps faute de mutualisation et de participation de l'employeur suffisantes.

C'est pourquoi la CGT Finance sera à la première séance de négociations le 29 novembre 2023 pour porter les exigences des agents des Finances qui permettent à toutes et tous d'avoir accès à la fois à une sécurité sociale de haut niveau et à une protection sociale complémentaire garantissant l'égalité et la solidarité pour tous les actifs et les retraités.

Montreuil le 29 novembre 2023